

*Initiatives ministérielles*

votre proposition. J'aurai donc aujourd'hui l'occasion d'intervenir à l'étape de la troisième lecture, à l'instar d'autres députés. Selon la décision de la présidence, le débat ne se terminera pas aujourd'hui et pourrait être reporté à lundi. Je suis d'accord là-dessus. C'est là une proposition tout à fait raisonnable.

**Mme le vice-président:** Je remercie le député. Ce que je propose, c'est que le rapport soit agréé et que nous entreprenions la troisième lecture, et lorsqu'il n'y aura plus d'orateurs à l'étape de la troisième lecture, nous permettrons la suspension du débat jusqu'à une date ultérieure sans mettre la question aux voix.

**Des voix:** D'accord.

**Mme le vice-président:** On propose donc que le projet de loi C-35 soit agréé à l'étape du rapport.

Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**Mme le vice-président:** Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant?

**Une voix:** Maintenant.

**L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom de Mme Campbell)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Madame la Présidente, tous les députés ont unanimement demandé que je sois bref, je m'engage donc à l'être.

Le projet de loi C-35 reprend les propositions présentées en 1990, sous le titre de Loi corrective. Ces propositions avaient d'abord été déposées à la Chambre et au Sénat le 15 février 1990. Depuis cette date, elles ont été examinées par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général ainsi que par un comité sénatorial.

Les modifications dont nous sommes saisis, c'est-à-dire ce projet de loi ou les modifications qu'il propose, sont le fruit du programme des lois correctives, établi en 1975. Ce programme avait pour objet d'effectuer de légères modifications de forme à des lois fédérales, sans

devoir attendre que des modifications de fond soient envisagées et rédigées.

Il est intéressant de noter que, depuis 1975, soit depuis les 16 ans d'existence de cette procédure, nous y avons eu recours six fois.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui comprend des propositions qui ont été approuvées à l'unanimité par les deux comités l'an dernier. Le projet de loi C-35, qui est la mesure présentée cette année au cours de la nouvelle session, madame la Présidente, a été examiné et approuvé par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Ce comité s'est assuré que le projet de loi reprenait exactement les propositions qu'il avait déjà examinées et approuvées. Nous avons entendu au cours du débat qui a précédé cette troisième lecture, que le comité a centré son attention sur la partie III du projet de loi, parce qu'elle traite de projets de loi qui ne faisaient pas partie des propositions de 1990 et qui n'ont pas encore été examinés.

Les membres du comité ont vérifié que la partie III de ce projet de loi correspondait bien aux propositions qu'ils avaient déjà approuvées. Cette partie était ajoutée seulement parce que d'autres projets de loi avaient été présentés depuis l'étude par le comité des propositions de 1990, de telle sorte qu'il ne doit pas y avoir de contradiction entre ce projet de loi et d'autres projets de loi dont est saisie la Chambre.

Du fait que le comité permanent a approuvé le projet de loi, des modifications administratives entrent en vigueur et sont importantes pour les ministères, car elles touchent leur fonctionnement, ainsi que pour les députés. Il est normal que les divers partis représentés à la Chambre collaborent et conviennent que toute la mesure est bien ordonnée et bien constituée. Je recommande aux députés l'adoption en troisième lecture.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Madame la Présidente, je voudrais discuter d'un certain nombre de points concernant le projet de loi, mais auparavant, je voudrais souligner officiellement la grande coopération ayant entouré ce projet de loi. Je pense que le député n'en a pas vraiment parlé, qu'il n'a fait qu'effleurer la question. Je voudrais que tous sachent qu'il y a eu beaucoup de coopération au comité et à l'extérieur du comité pour faciliter l'avancement de ce projet de loi que